

**R**ETOUR sur les événements du mois de février, avec une météo clémente qui a permis l'installation d'un nouveau marquage au sol. Le mois de mars qui se dessine, marqué comme les années précédentes par l'opération « Mars Bleu » aura, vous le verrez, un agenda bien rempli. Découvrez-le dans ce nouveau numéro.

## LES VŒUX 2024 DU CONSEIL MUNICIPAL AU PERSONNEL DE LA MAIRIE



Mardi 30 janvier 2024 à 19h, le Conseil Municipal recevait en Mairie les personnels de la commune accompagnés de leurs conjoints pour la cérémonie des vœux 2024. Après quelques mots d'accueil, le Maire Émile Raggini devait présenter et commenter les feuilles de route des services pour l'exercice à venir. La cérémonie se poursuit avec l'annonce des mesures en faveur du personnel, prime pour le pouvoir d'achat accordée à taux plein, refonte du régime indemnitaire, attribution des chèques vacances. Deux agents, Monsieur Georges Kaci et Monsieur Cyril Perez se sont vu attribuer la médaille régionale, départementale et communale pour vingt années de service, échelon Argent. Un apéritif dînatoire clôturait cette manifestation, appréciée par l'ensemble des participants, Élus et Agents.

## COMMUNIQUÉ DE LA MAIRIE

Les eaux de pluies qui ruissellent sur les voiries et les toitures sont collectées via les caniveaux, canalisées dans un réseau souterrain, puis rejetées dans le milieu naturel (souvent un cours d'eau), sans passer par une station d'épuration. Sur le domaine public ou au sein des propriétés privées, de mauvaises pratiques peuvent : diminuer les capacités d'absorption du réseau d'eaux pluviales, augmentant ainsi le risque d'inondation ; nuire au milieu naturel par le déversement de substances

ou matières polluantes. Nous sommes tous concernés, que cela soit pour limiter les risques d'inondations ou pour préserver notre environnement, particulièrement sensible en période de sécheresse. Nous rappelons qu'il est formellement interdit :

- de déposer de manière volontaire ou involontaire des déchets sur les trottoirs, la voirie, ou dans les avaloirs des eaux pluviales, des mégots de cigarettes, sacs de déjection canine, couche bébé, masques, etc.

- de laisser s'écouler de la laitance de ciment dans les caniveaux qui, après durcissement, risquera de gêner l'écoulement de l'eau de pluie, voire de boucher des canalisations.

- de déverser de la peinture dans les grilles d'avaloir ou dans les caniveaux.
- de nettoyer des véhicules sur la chaussée ou les trottoirs.

- de rejeter dans un ruisseau des solvants et des huiles moteur depuis une propriété privée, via le réseau des eaux pluviales.

Cette liste qui n'est évidemment pas exhaustive résulte de ce que nous pouvons observer autour de nous. Nous mettons en garde ceux qui, ici ou là, ont de tels comportements qui sont susceptibles d'être verbalisés. Que l'on soit particulier ou professionnel, nous sommes responsables de nos déchets jusqu'à leur prise en charge. Pour chaque déchet,

une filière d'élimination ou de valorisation existe.

## MESSAGE DE LA COMMISSION SÉCURITÉ

Nous observons dans le village, au quotidien, chez certains automobilistes, une tendance à prendre souvent des libertés avec les règles du Code de la route (stationnement à proximité d'un carrefour ou d'une intersection, non respect de la priorité à droite ou abus de priorité, vitesse excessive, etc.). Nous tenions, ici, à préciser un certain nombre de principes destinés à prévenir les accidents qui ne sont pas toujours dus à la fatalité.

S'agissant de **stationnement à proximité d'une intersection**, il est interdit car il gêne les autres usagers et peut aussi accroître la dangerosité de celle-ci. Cette infraction est passible d'une amende forfaitaire de 135 €.

S'agissant de **la priorité à droite**, elle n'est pas toujours respectée, que ce soit lorsque deux conducteurs arrivent à une intersection par des routes différentes ou que ce soit lorsque le conducteur franchit une intersection. Tout manquement à cette règle constitue une infraction punie d'une amende de 4<sup>e</sup> classe (article R. 415-1 du code de la route).

Ceci étant dit, le risque de collision subsistera tant que les deux conducteurs ne respecteront pas, **ensemble**, les règles du Code de la route. L'article R415-1 du Code de la route, toujours lui, stipule que « *Tout conducteur s'approchant d'une intersection de routes doit vérifier que la chaussée qu'il va croiser est libre, circuler à une allure d'autant plus modérée que les conditions de visibilité sont moins bonnes et, en cas de nécessité, annoncer son approche* ». En effet, tout usager de la route doit **observer son environnement et maintenir une allure appropriée** à l'approche d'une intersection, qu'il soit prioritaire ou pas. Ainsi, il peut s'assurer qu'il n'existe aucun danger à s'engager. Nous comptons sur la compréhension de tous.

## FRANCE SERVICES UNE ASSISTANCE AU SERVICE DU PUBLIC

France Service est un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics. Ce sont des agents formés qui

accueillent et accompagnent les usagers :

- Aider aux démarches administratives au quotidien.
- Rechercher un emploi: CV et lettre de motivation naviguer sur le site pole-emploi.fr
- Faire face à un litige ou un conflit : assurer un premier accueil et orienter vers un dispositif de proximité en matière d'accès au droit ou vers un professionnel de la justice.
- Accompagner au numérique pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages.
- Aider aux démarches en ligne.
- Accompagner pour la résolution des cas complexes en s'appuyant sur le réseau de partenaires.
- Accéder à des postes informatiques en libre-service dans chaque France Service.

Informations pratiques :

France services Peyriac-Minervois  
5 chemin des Pèlerins  
11160 Peyriac-Minervois  
04 68 11 95 61

Permanence à la mairie de Laure-Minervois : une fois par mois le vendredi matin.

### **11 NOUVEAUX CAMIONS D'INTERVENTION POUR LE SDIS DE L'AUDE**

Le lundi 19 février 2024 avait lieu, à 11h30, au Lac de la Cavayère-Carcassonne, la remise des clés, par le colonel hors classe Christophe Magny, Directeur départemental du SDIS 11, de 11 camions citerne CCFM à chaque chef



de centre, en présence de la Secrétaire générale de la Préfecture de l'Aude, Madame Lucie Roesch, de Madame Hélène Sandragré, Présidente du Département, de Monsieur Christian Raynaud, Président du SDIS de l'Aude et des maires des communes concernées. Ces véhicules ont été affectés aux Centres d'Incendie et de Secours d'Alzonne, Belcaire, Capendu, Durban-Corbières, Espérasa, Lagrasse, La Redorte, Laure-Minervois, Mouthoumet, Sallèle d'Aude et Salsigne. Une collation a été servie à l'issue de cette sympathique manifestation. Le CCFM est un véhicule tout terrain qui permet aux sapeurs pompiers de lutter contre tout

type de feu d'espace naturel comme les feux de forêt, les feux de broussailles, de culture agricole, etc. Ses capacités de franchissement importantes facilitent l'accès au plus près du feu.

### **MAISON « ESCANDE »**

La commune de Laure-Minervois a été destinataire d'un legs, composé d'une habitation et d'une remise situées à l'intersection des avenues des Écoles et de la cave coopérative. Souhaitant maintenir le patrimoine bâti du village, le conseil municipal a décidé de profiter de cette opportunité pour compléter ses équipements publics et offrir aux habitants de nouveaux espaces de rencontre. Mais avant



cela, cette maison doit être vidée de tout son mobilier. Un premier tri sera donc fait, pour pouvoir ensuite proposer à l'ensemble des Lauranais, tout ce qui peut être récupéré, sous la forme d'un vide-maison. Une annonce à ce sujet sera publiée.

### SE PROTÉGER DU FEU EN DÉBROUSSAILLANT, C'EST MAINTENANT !

La Mairie vous rappelle qu'il existe, pour tous les habitants situés dans une zone à risque (définie par arrêté préfectoral), une **Obligation Légale de Débroussaillage (OLD)**, prévue par le Code forestier. Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sont indispensables dans les zones à risques (le département de l'Aude y est soumis et notre commune n'y échappe pas), pour limiter les départs de feux qui sont à 90% d'origine humaine, protéger les personnes et les biens d'un incendie, sécuriser l'intervention des sapeurs-pompiers et protéger la forêt et son environnement. La réduction de la masse végétale combustible permet, en effet de diminuer l'intensité des feux et de ralentir leur progression en créant des discontinuités. Songez y dès maintenant, car **l'hiver est l'une des périodes les plus propices pour réaliser le débroussaillage**. Prenez connaissance, si vous ne l'avez pas déjà fait, des modalités stipulées dans l'arrêté préfectoral (DDTM-SUEDT-UFB-2023-005). Une cartographie dynamique des obligations légales de débroussaillage des particuliers et des gestionnaires d'infrastructures est accessible via le lien suivant: <https://carto2-geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=97d6dd9f-8e15-4505-8892-a7783d63ccaa>. Ne pas réaliser ces travaux, c'est s'exposer à une verbalisation, conformément à l'article R163-2 du Code forestier; ces travaux seront alors exécutés à vos frais (après une mise à demeure). La Mairie compte donc sur chacun pour s'acquitter de ses obligations dans les meilleurs délais. **L'objectif est d'être prêt pour la saison estivale 2024 !**

### BROYAGE DES VÉGÉTAUX

Le Covaldem poursuit sa démarche destinée à réduire le volume des déchets. Après le tri des déchets alimentaires qu'il encourage, il propose au public de broyer les déchets de végétaux résultant des tailles périodiques ou des coupes réalisées par les particuliers. Pour cela, il met à disposition, gratuitement, des petits broyeurs domestiques. Découvrez-en les avantages sur l'affichette ci-contre.

# PRÊT DE PETITS BROYEURS DOMESTIQUES



FINI LES ALLEZ-DETOURS  
À LA DÉCHÈTERIE

ENRICHISSEZ ET  
PROTÉGEZ VOTRE SOL

LIMITEZ LES ARROSAGES  
TOUT EN ÉVITANT L'ÉVAPORATION

OPTIMISEZ VOTRE COMPOST

DÉCOREZ VOTRE JARDIN

**GRATUIT**

**A RETIRER SUR RDV AU SIÈGE DU COVALDEM 11**  
CONTRE UNE CAUTION CARTE BLEUE

- tel 04 68 11 97 00
- [accueil@covaldem11.fr](mailto:accueil@covaldem11.fr)
- 1075 Bvd François Xavier Fafeur

### COMPTEURS D'EAU

La Mairie vous informe que la prochaine relève des compteurs est prévue au cours du mois de mars; celle-ci est réalisée, comme vous le savez, par un agent communal, pour Carcassonne Agglo. Pour tout renseignement au sujet de la facture, téléphonez au: 08 00 01 18 90.

### LOTO DES ÉCOLES, L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE VOUS INFORME

Le loto de l'école a eu lieu le vendredi 2 février au foyer de Laure-Minervoises dans la joie et la bonne humeur grâce aux nommeurs Loïc et Ludovic, merci à eux ! Les enfants de l'école et l'équipe enseignante remercient chaleureusement tous les commerçants qui se sont associés à cette manifestation, les parents d'élèves pour leur précieuse aide ainsi que toutes les



personnes qui se sont déplacées en nombre pour cette belle soirée. L'équipe enseignante souhaite également remercier les Aînés Ruraux pour le prêt du matériel, la Mairie ainsi que les agents municipaux pour leur implication dans ce projet. Une sortie de fin d'année au bord de la mer est prévue pour les élèves du CP au CM2. Les élèves de Maternelle assisteront à un

spectacle de la saison de l'Envolée au mois de mars, une sortie de fin d'année sera également organisée.

## CONCOURS

### « APPROCHEUR EN MINERVOIS »

Le 15 mars aura lieu à Laure Minervois la finale départementale et les 16 et 17 mars la finale régionale de chasse au chien courant, **SANS ARME NI PRÉLEVEMENT**, ainsi que sur les vingt six communes limitrophes qui participent à cet événement. Pendant tout le week-end, le public pourra assister, de 8h à 15h aux prestations des chiens de chasse sur tout ce territoire; un lâcher de gibier sera réalisé toutes les deux heures (l'épreuve proprement dite durera une heure). Rejoignez-nous devant le foyer de Laure à partir de 8h, un service Restauration sera assuré et un Bar vous attendra. La restauration qui est organisée par l'association de chasse de Laure-Minervois sera ouverte à toute la population (il est conseillé de réserver), avec, au menu:

**Vendredi midi:** Tripes avec accompagnement, salade, fromage et un verre de vin (15 €)

**Vendredi soir:** grillade, frites, fromage et un verre de vin (10 €).

**Samedi midi:** daube de sanglier, pommes de terre, salade, fromage, dessert et un verre de vin (18 €).

**Samedi soir:** bar à vin avec assiette de tapas à 6 € et moules frites à 12 €.

**Dimanche midi:** cardera de chevreuil, flageolets, salade, fromage, dessert et un verre de vin (18 €).

Le vendredi, en fin de journée, aura lieu le résultat du concours départemental et le dimanche, à 17h, le résultat du concours régional.

Le vendredi et le samedi, la soirée sera animée par un bal musical et le dimanche par des bandas.

« Venez nombreux pour passer un bon moment de convivialité et faire la fête autour de notre passion. »

## ASSOCIATION TOURISME ET CADRE DE VIE

Le Samedi 6 avril 2024, Place du Ravelin, l'association organise la Bourse et Troc aux Plantes et Outils de Jardin. Après-midi, maquillage\* pour les enfants sous la houlette de Maryfrance (professionnelle), de 14h30 à 17h15. Participation 2€. Laissez-vous tenter par la petite brocante des Fées du Jardin.

Vous trouverez sur place : Tombola 1€ (plantes à gagner), Buvette crêpes gaufres.

Bulletin d'inscription du concours des

Maisons fleuries de Laure. Nous vous attendons nombreux pour un après-midi de convivialité.

\*enfant à partir de 3 ans accompagné d'un adulte.

## N'OUBLIEZ PAS LES BOUCHONS.

L'association « Bouchon 11 Solidarité Handicap » collecte tous les bouchons et couvercles en plastique ainsi que ceux en liège pour les expédier vers une entreprise de recyclage. La totalité des recettes générées par la vente de ces bouchons à l'entreprise de recyclage permet de venir en aide, par des dons, à des personnes en situation de handicap (pour financer des fauteuils, prothèses, claviers braille, aménagement d'habitation etc.). Les bouchons acceptés sont tous ceux qui proviennent de l'alimentaire, ménager, toilette, mais sans métal. Un récipient sera à votre disposition dans le hall de la Mairie pour récupérer vos bouchons.

## AGENDA

### Samedi 2 mars

Mars bleu, programme sur l'affiche ci-jointe.

### Samedi 2 mars

Concert de piano à saint Jacques d'Albas à 18h30 avec Pascal Amoyel. (résa. 06 71 27 31 11). Liszt, Chopin... entrée 25 €, et 15 € pour les habitants de Laure.

### Samedi 9 mars

Loto du HMO, à 21h, au foyer de Laure.

### Week-end des 15, 16, 17 mars

Concours chiens de chasse (voir affiche).

### Vendredi 22 mars 2024

L'association « Tourisme et Cadre de Vie » tiendra son assemblée générale à 18h au foyer de Laure-Minervois. Pot de l'amitié à l'issue de la réunion.

### Lundi 1<sup>er</sup> avril

Omelette de Pâques, au lac, organisée, par le Comité des fêtes.



Éveil et loisirs Lauranais

## SAMEDI 02 MARS - LAURE MINERVOIS

### AU FOYER MUNICIPAL



Buvette - crêpes - pâtisseries

De 10h à 12h

#### PARCOURS GRAVEL

- 26km parcours : <https://ridewithgps.com/routes/45348211>
- 36km parcours : <https://ridewithgps.com/routes/45348207>
- 56km parcours : <https://ridewithgps.com/routes/45348200>

Inscription sur place à partir de 8h- **départ 8h30**  
Participation 10€ - Casque obligatoire



#### RANDONNÉE PEDESTRE ACCOMPAGNÉE

Départ 9h – 11km  
Prévoir chaussures adaptées – Participation 5€

Tombola 1€ en vente sur place et chez les commerçants

Fonds reversés à l'Institut Claudius Regaud – IUCT Oncopole Toulouse

Renseignements : 06 83 63 07 32

